

MOOC RE 2020

Préparez-vous à la future réglementation environnementale



Sylvain PRADELLE,
Ministère de la
Transition écolo-
gique

FICHE MÉMO 8

ETUDE DE FAISABILITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA RE2020

1^{ER} DISPOSITIF : ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE AUX APPROVISIONNEMENTS EN ÉNERGIE

- Qui : MOA
- Objectif : Favoriser le recours aux EnR&R et aux systèmes les plus performants
- Contenu : Comparaison min. de 5 systèmes suivant des critères techniques, environnementaux et économiques
- Champs d'application : non obligatoire pour les maisons individuelles dès 2022 et pour les logements collectifs à partir de 2025

2^{ÈME} DISPOSITIF : ATTESTATION AU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

- Qui : MOA
- Pourquoi : Sensibiliser, dès la conception, aux enjeux de la RE2020 / Nécessaire pour obtenir le permis de construire
- Contenu :
 - 1.Engagement du MOA à avoir réalisé l'étude de faisabilité
 - 2.Respect des seuils pour les indicateurs Bbio et DH
 - 3.Engagement du MOA à avoir réalisé avant les travaux une ACV du bâtiment conforme à la RE2020
 - 4.Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel
 - 5.Engagement du MOA à prendre en compte les exigences sur les systèmes de ventilation

3^{ÈME} DISPOSITIF : ATTESTATION À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- Qui : Pour le compte du MOA, un architecte, un diagnostiqueur, un bureau de contrôle, ou un organisme de certification
- Comment : A l'aide des résultats du calcul réglementaire, de justificatifs fournis par le MOA et d'une visite sur site
- Contenu :
 - 1.Respect de l'ensemble des indicateurs de la RE2020
 - 2.Respect de certaines exigences sur les caractéristiques thermiques du bâtiment
 - 3.Pour les bâtiments résidentiels, respect des exigences vis-à-vis de la perméabilité à l'air et du système de ventilation.
 - 4.Un contrôle de cohérence de 10 données environnementales utilisées dans l'ACV du bâtiment